



Le jeudi 23 novembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 15 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, M. Marc FLEURET, Mme Marie SALLÉ, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. François JOLIVET, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le : 27/11/2023

Excusé(s) (10) : Mme Christelle PALLEAU. Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Pascale BAVOUZET ayant donné procuration à M. Didier DUVERGNE, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à M. Marc FLEURET, M. Fabien BISTON ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Martine LACOTTE ayant donné procuration à M. Christian BARON.

7 : Autorisation de programme : modification autorisation de programme et crédits de paiements " Réhabilitation de la gare"

Lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2022, a été adoptée l'autorisation de programme « Réhabilitation de la Gare » et le calendrier des crédits de paiements suivants :

Intitulé de l'opération	Nature	N°d'AP	Montant AP	Crédits de paiement				
				CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Réhabilitation GARE	Dépenses	AP-2023-REHAGARE	9 080 000,00	0,00	80 000,00	1 000 000,00	6 500 000,00	1 500 000,00
<i>dont création passerelle</i>			9 080 000,00	0,00	80 000,00	1 000 000,00	6 500 000,00	1 500 000,00
Total			9 080 000,00	0,00	80 000,00	1 000 000,00	6 500 000,00	1 500 000,00

La prise en compte des réalisations déjà effectuées sur cette autorisation de programme, ainsi que de

nouveaux éléments impliquent de procéder à des modifications sur l'enveloppe accordée et sur les échéanciers de crédits de paiement ;

Les propositions de modifications apparaissent en gris dans le tableau récapitulatif qui suit :

Intitulé de l'opération	Nature	N°d'AP	Montant AP	Crédits de paiement				
				CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Réhabilitation GARE	Dépenses	AP-2023-REHAGARE	9 224 000,00	0,00	224 000,00	1 000 000,00	6 500 000,00	1 500 000,00
<i>dont création passerelle</i>			9 224 000,00	0,00	224 000,00	1 000 000,00	6 500 000,00	1 500 000,00
Total			9 224 000,00	0,00	224 000,00	1 000 000,00	6 500 000,00	1 500 000,00

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider les modifications proposées telles qu'inscrites dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou tout autre document relatif à ces autorisations de programme.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Didier BARACHET